

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE N^{os} 2024-1316, 2024-1317 ET 2024-1318
À LA SUITE DE MODIFICATIONS AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 12 août 2024, le conseil a adopté les règlements de concordance suivants :

- **N^o 2024-1316** modifiant le règlement édictant le plan d'urbanisme N^o 2015-843 de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).
- **N^o 2024-1317** modifiant le règlement de zonage N^o 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme.
- **N^o 2024-1318** modifiant le règlement sur l'émission des permis et certificats N^o 2015-847 de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme.

Les règlements de concordance N^{os} 2024-1316, 2024-1317 et 2024-1318 sont entrés en vigueur le 20 septembre 2024 et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour du mois de septembre 2024
et publié le 2 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière